



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0281

Objet : Sollicitation de subventions dans le cadre de la manifestation de la littérature jeunesse « Giboulivres 2022 »

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 59
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 15
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

25. 10. 21

et affichage le

25. 10. 21

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 27 septembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 septembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Patrick AYACHE à Philippe LORIMIER, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Youcef TABET à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH

Créée en 2004 par un collectif de bibliothécaires de la vallée du Grésivaudan, la manifestation de littérature jeunesse « Giboulivres » a favorisé la rencontre entre auteurs et enfants (scolaires) pendant 2 jours sur le Grésivaudan chaque année.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En 2019, la manifestation, pilotée par Le Grésivaudan en lien étroit avec le réseau des bibliothèques, s'est ouverte pour la première fois au grand public, et a accueilli 850 enfants au cours des rencontres scolaires et 1 850 participants à la journée festive organisée à l'Espace Bergès.

Devenue biennale à cette occasion, cette manifestation est l'une des principales manifestations culturelles d'envergure et de notoriété. Elle permet de fédérer plus encore le réseau de lecture publique et de proposer des actions de médiation.

Cette fête du livre favorise :

- La promotion de la littérature jeunesse auprès du jeune public et des familles autour d'un projet culturel multiforme favorisant la diversité des publics,
- La fédération de l'ensemble des bibliothèques du réseau du Grésivaudan autour d'un projet porteur,
- L'implication des partenaires éducatifs et culturels locaux (MJC, centres sociaux, salles de spectacles, établissements scolaires, centres de loisirs),
- Les actions participatives.

En 2021, à la demande des élus communautaires suite au bilan 2019, la préparation de la 15^e édition de Giboulivres a permis de renforcer sa dimension transversale, en élargissant la manifestation dans le temps et dans l'espace (à l'Espace Aragon notamment), et partenariale (acteurs jeunesse, acteurs sociaux, acteurs culturels, acteurs économiques du territoire), tout en maintenant l'entrée libre à l'ensemble des médiations et spectacles.

En raison de la crise sanitaire, la décision a été prise de reporter la manifestation prévue initialement du jeudi 27 au dimanche 30 mai 2021. L'ensemble de la programmation est dorénavant fixé en mai 2022 avec une programmation qui s'articule en deux temps :

- 2 jours dédiés aux rencontres des auteurs pour les scolaires (19 et 20 mai) : les 9 auteurs initialement prévus sont accueillis dans les communes du Grésivaudan (bibliothèque, écoles, collèges)
- 2 journées festives (21 et 22 mai) dont la programmation est construite dans l'objectif d'inviter les familles à investir l'espace tout au long de la journée et de se laisser surprendre par de multiples propositions artistiques et culturelles avec les compagnies pressenties en 2021 et en présence des auteurs :
 - o le samedi 21 mai à l'espace Bergès à Villard-Bonnot et à la Maison Berges avec une riche diversité d'ateliers, spectacles et espaces dédiés.
 - o le dimanche 22 mai à l'espace Aragon, la fête se poursuit avec des spectacles et un concert de clôture, expositions, dédicaces...

Les actions de médiation, commencées en 2021 se poursuivent tout au long de l'année jusqu'à la manifestation.

L'édition 2022 présente plusieurs enrichissements :

- une version numérique pour pallier d'éventuelles contraintes sanitaires, permettre à des publics éloignés ou empêchés de participer à cet événement et de le faire rayonner au-delà du territoire.
- une matinée professionnelle proposée aux équipes des bibliothèques du territoire et du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- un développement des actions de médiation en amont de la manifestation (centres sociaux, centres de loisirs...)

Le montant prévisionnel 2022 du projet s'élève à 75 927 € (72 776 € en 2021) financés comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Fournitures de petit équipement	8.000	DRAC (déjà prévue en 2021 cette subvention sera versée en 2022 dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé début 2022)	10.000
Prestations, honoraires, cachets, technique, formations, sécurité	40.287	Région (courrier d'attribution 2021-versement à l'issue de la manifestation)	4.000
Hébergement	4.060	Département (action culturelle Lecture publique) (courrier d'attribution 2021- versement à l'issue de la manifestation)	10.000
Voyages, déplacements	2.490	Département (actions territoriales) (renouvellement de la demande 2021)	3.000
Autres frais	1.330	SOFIA (versement en 2021)	3.000
Réceptions	5.760	CAF (renouvellement de la demande 2021)	3.000
Communication	9.000	Le Grésivaudan/autofinancement	42.927
Version numérique	5.000	Total recettes	75 927
Total dépenses	75 927		

Toutes ces demandes ont déjà été faites en 2021.

4 cas de figures se sont présentés à la suite du report :

La Région (4 000 €) et le Département pour la subvention « action culturelle » (10 000 €) : ont envoyé des courriers d'attribution 2021 avec un versement prévu à l'issue de l'édition 2022

La SOFIA (SOciété Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit) : a versé la subvention en 2021 (3000 €)

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) : a reporté le versement en 2022 dans le cadre du Contrat territoire lecture (10 000 €), qui sera signé début 2022

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et le Département pour la subvention « actions territoriales » : ont annulé notre demande 2021. Dossier à représenter pour l'édition 2022 avant fin 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, Monsieur le Président propose, sous réserve du vote du budget 2022, de solliciter :

- une subvention d'un montant de 3 000 € auprès du Département de l'Isère au titre des « actions territoriales » ;
- une subvention d'un montant de 3 000 € auprès de la CAF.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 27.9.21

Le Président,
Henri BAILE

